



**L'accessibilité et la participation
aux études supérieures :**

Un chantier inachevé

**Avis présenté dans le cadre de la
démarche participative en vue du
Sommet**

L'enseignement supérieur pour tous

Par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Décembre 2012



La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) représente près de 200 000 membres, dont 105 000 environ font partie du personnel de l'éducation.

La CSQ compte 11 fédérations qui regroupent 236 syndicats affiliés en fonction des secteurs d'activité de leurs membres ; s'ajoute également l'AREQ (CSQ), l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec.

Les membres de la CSQ occupent plus de 350 titres d'emploi. Ils sont présents à tous les ordres d'enseignement (personnel enseignant, professionnel et de soutien), de même que dans les domaines de la garde éducative, de la santé et des services sociaux (personnel infirmier, professionnel et de soutien, éducatrices et éducateurs), du loisir, de la culture, du communautaire, des communications et du municipal.

De plus, la CSQ compte en ses rangs 76 % de femmes et 27 % de jeunes âgés de moins de 35 ans.

Introduction

Nous tenons tout d'abord à remercier le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie de tenir ce débat essentiel sur l'accessibilité et la participation aux études supérieures.

La Centrale des syndicats du Québec accueille favorablement la majorité des constats évoqués au sein du cahier thématique sur l'accessibilité et la participation aux études supérieures, notamment ceux traitant des bénéfices généraux découlant du chantier de démocratisation de l'enseignement supérieur entrepris il y a une cinquantaine d'années. Depuis lors, le chemin parcouru est remarquable. Toutefois, nous croyons que la démocratisation de l'enseignement supérieur demeure un chantier inachevé. C'est dans cette optique que nous proposons une série de constats et d'avenues visant d'une part, à améliorer l'accessibilité aux études supérieures et de l'autre, à favoriser la participation et la réussite à ces études.

1. Lever les obstacles à l'accessibilité

La question de l'accessibilité aux études supérieures est une question complexe et multifactorielle. De fait, aucun facteur ne peut à lui seul tout expliquer. Pour les besoins de cet avis, nous avons choisi de regrouper ces différents facteurs sous forme d'obstacles. Dans cette première section, nous exposerons les mesures que nous privilégions afin de lever les principaux obstacles à l'accessibilité aux études supérieures.

1.1 Lever les obstacles socioéconomiques et scolaires

Avant de s'attaquer aux obstacles financiers et géographiques, il importe de souligner l'importance des obstacles socioéconomiques et scolaires à l'accessibilité aux études supérieures. Depuis une vingtaine d'années, toutes les études canadiennes récentes le confirment : les jeunes provenant de familles à revenus élevés ont de deux à trois fois plus de chances de pouvoir fréquenter l'université que les jeunes provenant de familles à faibles revenus¹.

Comme le montrent les tableaux 1 et 2, on ne saurait faire abstraction des inégalités quant à l'origine socioéconomique. Étrangement, ce facteur déterminant semble pourtant relativement peu pris en considération actuellement, tant sur le plan du discours public que sur le plan des statistiques et données recueillies. Quoi qu'il en soit, les étudiantes et les étudiants plus défavorisés sur le plan socioéconomique ont moins de chance tant d'avoir accès à l'enseignement supérieur que de réussir leurs études postsecondaires.

¹ DE BROUCKER, Patrice (2005). « Accéder aux études postsecondaires et les terminer : la situation des étudiants à faibles revenus », CPRN/RCRPP, p. 15.

Tableau 1 : Taux de fréquentation d'études collégiales et universitaires chez les 18-24 ans, selon le niveau de scolarité des parents en 2001, Québec

Scolarité des parents ayant le niveau le plus élevé	Études collégiales	Études universitaires	Autre occupation	Total
Études secondaires au moins	46 %	14 %	40 %	100 %
Certificat ou diplôme du collégial	51 %	25 %	24 %	100 %
Grade universitaire	44 %	46 %	10 %	100 %

Source : *Rapport sur l'accès à l'éducation*, gouvernement du Québec, 2005, p. 91.

Tableau 2 : Taux de fréquentation d'études collégiales et universitaires chez les 18-24 ans, par classe de revenu des parents en 2001, Québec

Classe de revenu	Études collégiales	Études universitaires	Autre occupation	Total
Moins de 25 000 \$	35 %	18	47 %	100 %
25 000 \$ à 49 999 \$	52 %	13	35 %	100 %
50 000 \$ à 74 999 \$	48 %	22	30 %	100 %
75 000 \$ à 99 999 \$	48 %	40	12 %	100 %
Plus de 100 000 \$	50 %	37	13 %	100 %

Source : *Rapport sur l'accès à l'éducation*, gouvernement du Québec, 2005, p. 90.

Nul doute que la persistance de ces inégalités d'accès mine les objectifs de diplomation à l'enseignement supérieur. Par exemple, pour l'enseignement collégial, on ne peut que constater l'écart qui nous sépare encore des objectifs fixés en 1996 par le gouvernement à la suite des États généraux sur l'éducation. Il s'agissait alors d'augmenter le taux de diplomation de 20 % d'ici 2010 pour que 60 % des jeunes Québécoises et Québécois obtiennent leur diplôme d'études collégiales. Même si la création des cégeps a permis une formidable croissance de l'accessibilité aux études, avec une augmentation de plus de 100 000 étudiantes et étudiants depuis les années 1970, le taux de diplomation a relativement stagné depuis les États généraux en demeurant légèrement en dessous de 40 %.

On en comprend que certains obstacles à l'accès à l'enseignement supérieur et à la réussite éducative relèvent en grande partie d'éléments systémiques qui commandent des solutions tout aussi systémiques. Vouloir faire abstraction de cette réalité n'aura d'autre conséquence que de diminuer grandement notre action à lever ces obstacles. C'est pourquoi nous croyons qu'il faut s'attaquer aux inégalités, à la fois scolaires et sociales, à mesure qu'elles s'accumulent à partir de la petite enfance, en intervenant de façon précoce pour offrir aux enfants des familles à plus faibles revenus des programmes en matière d'enseignement, de santé et de

mesures sociales visant à favoriser un développement qui améliorera, en fin de compte, leurs perspectives de réussite.

Pour y arriver, plusieurs éléments devraient se mettre en place. Essentiellement, il nous faut collectivement refaire de l'éducation une priorité nationale en nous assurant que tous ont accès aux meilleures conditions d'apprentissage possible. La CSQ a de nombreuses recommandations en ce sens, mais qui s'éloignent des objectifs précis de la présente consultation.

1.2 Lever les obstacles financiers

Les frais de scolarité

Malgré ce que peuvent clamer les chantres d'une hausse des droits de scolarité, ceux-ci ont un réel impact sur l'accessibilité aux études supérieures. Dans une revue de la littérature sur la question, le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada conclut en 2007 qu'il existe bel et bien une relation significative entre droits de scolarité et participation aux études supérieures.

La chercheuse Valérie Vierstraete de l'Université de Sherbrooke, dans une étude commandée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) en 2007, en arrivait à la même conclusion :

Cette étude nous a montré qu'en prenant en compte l'aide financière aux études, selon ses paramètres actuels, et les outils fiscaux, une hausse des droits de scolarité au Québec pour parvenir à la moyenne observée dans le reste du Canada aurait des effets sur l'accessibilité, c'est-à-dire une baisse de la fréquentation, du même ordre que lors de la hausse des droits qu'a connue le Québec au début des années 90².

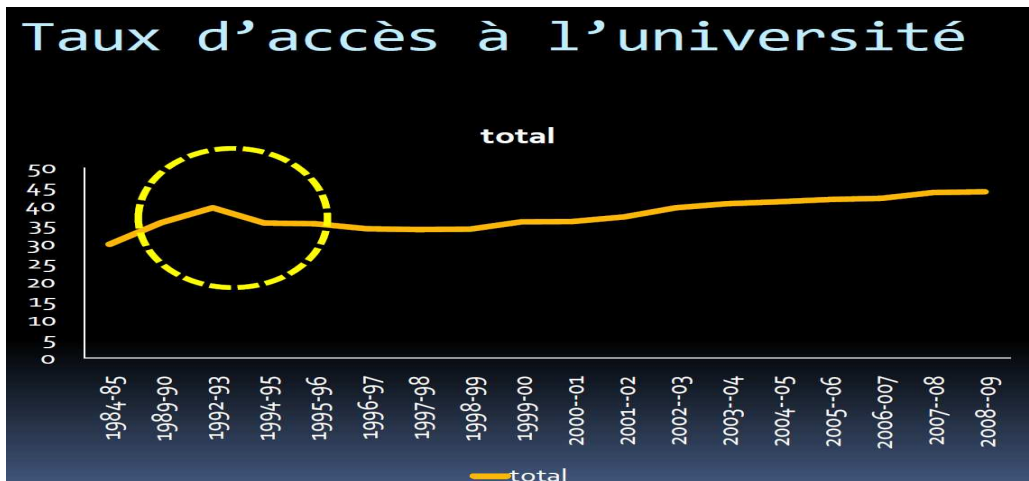
Au-delà des prévisions de la chercheuse, l'expérience québécoise des années 1990 est particulièrement éclairante. À cette époque, le gouvernement libéral de Robert Bourassa décida de procéder au dégel des droits de scolarité et de les augmenter de manière importante, les faisant passer en l'espace de quatre ans de 581 \$ à 1 630 \$. La conséquence fut immédiate : les inscriptions universitaires chutèrent progressivement jusqu'en 1997. Cette décroissance se fit essentiellement sentir dans les universités francophones, qui connurent une baisse de 26 000 inscriptions en cinq ans³. Bref, tant la littérature scientifique, les simulations commandées par le gouvernement que l'expérience québécoise des années 1990 nous démontrent le lien significatif entre les droits de scolarité et l'accessibilité aux

² VIERSTRAETE, Valérie (2007). « Les frais de scolarité, l'aide financière aux études et la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire. Comparaisons à l'échelle internationale et étude de scénarios pour le Québec, à l'intention du MELS », p. 125.

³ DORAY, Pierre (2012). « Droits de scolarité. – Gels et dégels : bref rappel historique », *Le Devoir*, 19 novembre.

études supérieures. Le graphique suivant illustre bien ce qu'a connu le Québec à ce moment. Veut-on réellement reproduire ce scénario ?

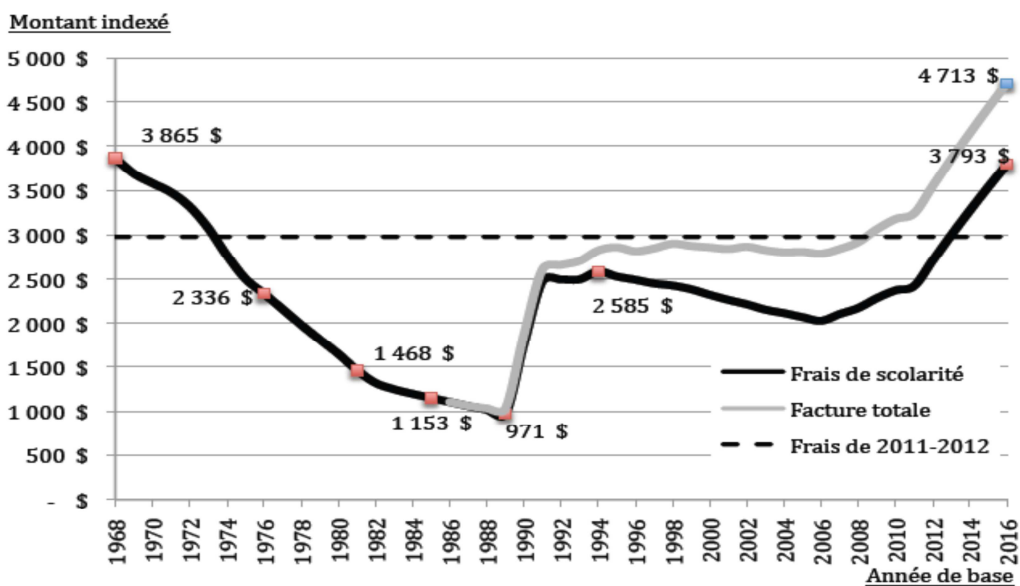
Graphique 1
Taux d'accès à l'université au Québec



Source : Pierre Doray, 2011.

Deux choses méritent d'être rappelées. Tout d'abord, soulignons que les étudiants universitaires québécois paient, actuellement, en dollars constants, plus cher que la grande majorité de ceux qui les ont précédés. Le graphique suivant illustre bien cette situation qui semble méconnue du grand public.

Graphique 2
Évolution des droits de scolarité, en dollars constants, 1968-2016



Source : FEUQ, 2011.

Deuxièmement, rappelons que les droits de scolarité ont subi une hausse importante au cours des cinq dernières années. De fait, ces derniers ont connu une hausse de 31 % entre 2007 et 2012, passant de 1 668 \$ à 2 168 \$ au cours de la période. À ce compte, nous croyons que les étudiants y ont contribué suffisamment.

Par conséquent, afin d'améliorer l'accessibilité aux études supérieures, nous croyons qu'il faut tout faire pour éliminer les barrières financières. Dans le contexte actuel, le gel des droits de scolarité demeure une façon d'y arriver progressivement. Dans une perspective de gratuité scolaire à moyen et long terme, le gel des droits de scolarité représente une étape que nous privilégions pour les années à venir. Rappelons que c'est dans cette optique de gratuité à moyen et long terme que le gel des droits de scolarité avait été instauré en 1968 lors de la création de l'Université du Québec.

Les frais afférents

Au sein des universités, aucune réelle balise n'existe dans l'établissement de ces frais, sinon qu'on a appelé les directions d'établissement à un minimum de dialogue avec les associations étudiantes dans la détermination de ces frais, et ce, sans en faire une obligation. Pour nous, il est impératif d'améliorer la prévisibilité et l'encadrement de ces frais.

L'institutionnalisation des frais obligatoires dans les cégeps, tout en remettant en question le principe de gratuité de ceux-ci, principe reconnu dans la Loi sur les cégeps, alourdit la charge financière des étudiantes et des étudiants et représente ainsi un obstacle financier supplémentaire à l'accessibilité aux études postsecondaires.

L'aide financière aux études

Il ne fait aucun doute que le régime d'aide financière aux études (AFE) est actuellement mal adapté. Premièrement, aux fins du calcul de l'AFE, la contribution parentale est nettement surévaluée. De fait, on considère que deux parents sont en mesure de contribuer financièrement aux études de leurs enfants à partir d'un revenu familial annuel de 30 000 \$⁴. Ceci entraîne des répercussions importantes sur le plan de l'accessibilité aux études puisque la classe moyenne est pour ainsi dire exclue du programme de prêts et bourses.

Déjà, en 2008, le MELS estimait qu'il manquait 238,9 millions pour que le régime corresponde au réel coût de la vie. Conséquemment, les dépenses admises actuellement dans le calcul de l'AFE sont complètement déconnectées de la réalité. Par exemple, on considère qu'un étudiant peut se nourrir avec 7 \$ par jour ! Ces données viennent considérablement refroidir l'ardeur de celles et de ceux qui

⁴ Notons que le revenu annuel au salaire minimum, à temps plein, de deux personnes correspond à 39 520 \$.

clament que les conséquences néfastes sur le plan de l'accessibilité d'une hausse importante des droits de scolarité peuvent être annulées par une amélioration du régime de l'AFE.

Des étudiants aux conditions de vie précaires

La vaste enquête sur les conditions de vie des étudiants universitaires publiée récemment par la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) est éclairante sous plusieurs aspects⁵. Ainsi, on apprend que 50 % des étudiantes et des étudiants inscrits à temps plein vivent avec moins de 12 200 \$ par année, 25 % avec moins de 7 400 \$. Et ces données comprennent les montants reçus en prêts de l'AFE. De plus, on constate que 40 % des étudiantes et étudiants à temps plein utilisent les programmes de l'AFE. De ceux-ci, près des deux tiers n'ont pas accès à un appui financier de leurs parents. Cette situation oblige les étudiants à travailler et à s'endetter. Plus de 80 % de ceux-ci ont occupé un emploi durant l'année 2009. « Le portrait de l'étudiant fainéant est totalement faux. Ce sont 25 % des étudiants qui travaillent au-delà de 20 heures par semaine avec une moyenne de 18,8 heures pour l'ensemble des répondants⁶ », soulignait récemment le président de la FEUQ lors du lancement de leur enquête.

L'endettement moyen lié aux études au Canada en 2009 était de 26 680 \$ au Canada, contre 15 102 \$ au Québec⁷. Que veut-on pour le Québec ? Que l'endettement étudiant déjà important augmente davantage afin de rejoindre la moyenne canadienne ? Nul doute qu'une hausse radicale des frais de scolarité aura un impact important sur l'endettement étudiant. À ce sujet, notons l'effet des récentes hausses des droits de scolarité qui, combinées aux frais afférents, font grimper la facture moyenne des étudiants à 2 890 \$. À cela s'ajoutent 670 \$ de matériel scolaire, si bien que le coût réel des études, pour deux sessions de 15 crédits, avoisine donc les 3 500 \$ en moyenne.

1.3 Lever les obstacles géographiques

Au-delà des questions financières, de nombreux obstacles géographiques peuvent compromettre l'accessibilité aux études supérieures. Ces obstacles touchent les étudiants, mais aussi les communautés mal desservies. Comme l'écrivait si bien le Conseil supérieur de l'éducation récemment⁸ :

⁵ HOULE, Guillaume, et collab. (2010). *Sources et modes de financement des étudiants de premier cycle* – 2009, Montréal, FEUQ, 76 p.

⁶ www.feuq.qc.ca/spip.php?article148 (Consulté le 28 novembre 2010).

⁷ HOULE, Guillaume, et collab. , op.cit.

⁸ CONSEIL SUPERIEUR DE L'EDUCATION (2009). « *Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation : 2006-2008. L'éducation en région éloignée : une responsabilité collective* » (février), p. 1.

L'éducation est un puissant catalyseur qui permet aux populations [des] régions de consacrer leurs talents au développement social, économique et culturel de leurs communautés. Pour ce faire, ces populations doivent avoir accès à une éducation de qualité qui répond à leurs besoins de scolarisation et de qualification de base et d'accès aux plus hauts niveaux de formation.

Au collégial, les phénomènes démographiques de la baisse du taux de natalité et de l'exode des jeunes vers les grands centres urbains touchent directement plusieurs cégeps en région. Comme les cégeps sont subventionnés en fonction du nombre d'étudiantes et d'étudiants qu'ils accueillent, une baisse le moins significative des inscriptions entraîne une réduction tout aussi importante du financement. Selon les chiffres du MELS sur les 623 programmes autorisés dans le réseau, incluant les programmes préuniversitaires, 65 sont sous le seuil de viabilité (entre 45 et 60 étudiantes et étudiants), 25 sont en difficulté (moins de 45 étudiantes et étudiants) et 13 sont sans effectif. Soit, au total, près de 17 % des programmes qui survivent avec plus ou moins d'oxygène.

À l'opposé, on apprenait récemment que les cégeps de Montréal auraient refusé à 17 500 jeunes de faire leur entrée dans le réseau collégial en 2009⁹. Quel contraste avec la situation que vivent plusieurs cégeps en région ! Devant ces difficultés, il est impératif de renouer avec l'esprit d'un véritable réseau collégial. À ce sujet, la CSQ et la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC-CSQ) ont plusieurs pistes de solution quant à l'avenir des cégeps en région et du réseau collégial. On peut consulter ces pistes de solution en annexe du présent document.

Une meilleure coordination du système universitaire québécois

Actuellement, le moins que l'on puisse dire, c'est que la coordination du système universitaire québécois fait défaut. Celle-ci s'opère principalement par la Commission de la culture et de l'éducation. Les parlementaires de cette commission exercent un mandat de surveillance, en application des dispositions de la Loi sur les établissements de niveau universitaire. La Commission examine quatre rapports transmis annuellement par les universités et elle procède à l'audition des dirigeants des universités au moins une fois tous les trois ans. Voilà où s'arrête la reddition de comptes des universités québécoises auprès du gouvernement et de l'Assemblée nationale. Rappelons que les universités reçoivent cette année 2,8 milliards de dollars de fonds publics uniquement de la part du gouvernement du Québec.

Les dernières audiences des dirigeants universitaires se sont déroulées à la fin de l'été 2010. Celles-ci ont permis d'illustrer à quel point ce mécanisme de reddition de comptes est inefficace. Les échanges sur les réalisations des universités ont été complètement éclipsés au profit d'échanges sur les droits de scolarité. En plus de l'absence de la ministre, les députés libéraux ont détourné cette commission en

⁹ DAOUST-BOISVERT, Amélie (2009). « Les cégeps débordent », *Le Devoir*, 9 octobre, p. A1.

cherchant à promulguer leur vision d'une hausse importante des droits de scolarité plutôt qu'à questionner les administrations universitaires sur les décisions prises durant les trois dernières années.

Le Québec a déjà connu autre chose. De 1968 à 1993, le Conseil des universités agissait en tant que corps intermédiaire entre les universités et le ministère de l'Éducation. Depuis 1993, la coordination du système universitaire se fait de façon plutôt décousue et sans les fonctions exercées par un tel organisme-conseil. La CSQ verrait d'un bon œil le retour d'un tel organisme, dont les contours, la composition et les mandats précis restent à déterminer. Nul doute que l'absence d'une direction gouvernementale sur les universités a permis à un organisme comme la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) de s'arroger un pouvoir important. À titre d'exemple, notons que ce regroupement se targuait il y a deux ans à peine d'être l'un des plus grands promoteurs immobiliers du Québec des vingt dernières années¹⁰ !

L'exemple de l'Université McGill et de sa récente décision concernant le programme de Master of Business Administration (MBA) démontre également les limites de l'encadrement actuel. Malgré les tentatives de Québec de rappeler à l'ordre l'université, celle-ci persiste et signe en maintenant les droits de scolarité de son MBA à 30 000 \$ par année.

Bien sûr, l'autonomie universitaire et la liberté de l'enseignement sont primordiales. Toutefois, nous estimons que l'équilibre entre autonomie et coordination s'est tranquillement rompu. Ne serait-ce que par l'ampleur des sommes publiques investies dans les universités, le gouvernement doit améliorer la surveillance et la coordination de ces dernières sur tout le territoire du Québec. Notons que cette recommandation fait également partie de nos positions émises au sein de notre avis sur la qualité de l'enseignement supérieur déposé lors de la première rencontre thématique à Québec les 29 et 30 novembre 2012.

1.4 Pour une loi-cadre garantissant l'accessibilité aux études supérieures

L'enseignement supérieur constitue un bien public non monnayable. Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), dans lequel est reconnu le droit pour toute personne à l'éducation, et la convention de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur renforcent cette idée de bien public. D'où l'importance d'affirmer clairement la nécessité du financement public de ce bien pour garantir sa mission. Tenter de faire reposer les problèmes de financement sur les étudiantes et les étudiants en justifiant cette contribution comme la juste part de tout un chacun fait fi des impacts de cette hausse sur l'accessibilité aux études supérieures.

Dans ce contexte, une loi-cadre dont l'objectif principal devrait être de garantir l'accessibilité aux études postsecondaires à toutes et à tous, sans distinction du

¹⁰ MESSIER, Maude (2010). *L'Aut'Journal*, novembre, p. 13.

milieu géographique, socioéconomique et culturel, nous apparaît une avenue prometteuse. Celle-ci viendrait baliser et encadrer l'action gouvernementale visant à assurer l'accessibilité aux études supérieures. De fait, trop souvent nous avons tendance à analyser les facteurs et les dimensions de l'accessibilité aux études à la pièce, de façon isolée. Nous croyons plutôt, dans une optique systémique, qu'un même outil législatif devrait coordonner et encadrer l'action gouvernementale et ses grands principes. Cette loi devrait affirmer clairement le droit à l'éducation pour toutes et tous, droit que le gouvernement s'est d'ailleurs engagé à défendre en signant le PIDESC.

Cette loi-cadre devrait couvrir les droits de scolarité et les frais institutionnels obligatoires dans les universités et les cégeps et devrait établir des balises sur la nature et les montants des frais institutionnels que les établissements d'enseignement supérieur pourraient être autorisés à exiger. Elle devrait permettre également la mise en place de mesures financières favorisant l'accessibilité aux études supérieures et la bonification de celles qui existent dans l'objectif d'éliminer tout frein à la poursuite des études supérieures.

Cette loi-cadre devrait aussi viser à éliminer les écarts dans les droits de scolarité et les frais facturés aux étudiantes et aux étudiants en fonction des programmes. Aussi, elle devrait prévoir la consultation des partenaires du milieu, particulièrement les associations étudiantes, avant l'établissement de tout montant ou de tous frais institutionnels autorisés. Cette loi devrait aussi mettre en place des mécanismes visant à s'assurer de l'accessibilité géographique aux études supérieures. Finalement, le projet de loi-cadre devrait faire l'objet d'une étude en commission parlementaire avant son adoption par l'Assemblée nationale.

L'accessibilité aux études supérieures est trop importante pour le Québec pour laisser son sort aux seuls fruits du hasard.

2. Favoriser la participation et la réussite aux études supérieures

S'affairer à lever les obstacles à l'enseignement supérieur s'avère une tâche très importante. Afin de compléter notre objectif de démocratisation de l'enseignement supérieur, elle doit s'accompagner d'une volonté d'améliorer la participation aux études supérieures et la réussite de ces études. La présente section expose nos principales vues en ce sens.

2.1 Favoriser la participation et la réussite des étudiants avec besoins particuliers

L'accès aux études supérieures pour bon nombre d'étudiantes et étudiants ayant des besoins particuliers ne s'est malheureusement pas accompagné des ressources nécessaires à leur intégration et à leur réussite. Au cours des dernières

années, le réseau collégial a connu une hausse marquée des étudiantes et étudiants avec limitations fonctionnelles. Ainsi, on notait pour la seule période 2004-2007 une progression de 60 % des étudiantes et étudiants avec limitations fonctionnelles pour le réseau francophone et une progression de 40 % pour le réseau anglophone. Selon nous, le manque de ressources constitue un obstacle important à leur réussite éducative. La situation s'avère encore plus problématique en formation continue où les services d'aide et d'accompagnement sont pratiquement inexistantes.

En ce sens, il est évident qu'il existe, à l'heure actuelle, des lacunes importantes et dangereuses. Les cégeps n'ont tout simplement pas les ressources qui seraient nécessaires à assurer un soutien efficace pour ces étudiantes et étudiants. Le MELS présente le concept de « différenciation pédagogique » comme une solution à tous ces maux. Or, ce concept recèle l'important travers de remettre le fardeau de l'intégration entre les mains du personnel enseignant. Pour nous, il est urgent de développer, en concertation avec les acteurs du milieu collégial, des balises et des repères communs permettant aux cégeps d'offrir des mesures d'accommodement qui soient à la fois conformes aux principes de la Charte des droits et libertés de la personne, mais aussi respectueux des différentes professions, des corps d'emploi et de leurs responsabilités. Notons finalement que les critères régissant l'aide financière aux études pour les étudiants avec besoins particuliers sont mal adaptés à cette nouvelle réalité.

2.2 Favoriser la participation à la formation continue

La question de l'accessibilité et de la participation aux études supérieures ne peut plus être confinée à la seule entrée des jeunes en formation initiale. Les modèles traditionnels de parcours de vie ont changé et, de ce fait, transforment les enjeux d'accessibilité et de participation en étendant leur portée tout au long de la vie.

Le paradoxe collégial

Alors qu'on assiste à une montée marquée des publics adultes au sein des collèges nord-américains et que les données de Statistique Canada révèlent qu'il y a une augmentation de la participation des adultes à des activités de formation, le réseau collégial connaît une situation inverse. Ainsi, depuis 1996, l'effectif de la formation continue au collégial ne cesse de diminuer, passant de 57 303 en 1996 à 27 788 en 2007. Pire, on remarque que la décroissance de la fréquentation des adultes au collégial est plus marquée dans les régions autres que celle de Montréal. La décroissance est en proportion deux fois plus importante. Lorsqu'on connaît la situation critique de plusieurs programmes au sein de cégeps en région, on ne peut que constater que la formation continue pourrait occuper une place beaucoup plus importante et ainsi redynamiser plusieurs cégeps.

Paul Bélanger, professeur au Département d'éducation et formation spécialisées de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), résume bien notre propos, tout en soulignant les iniquités qui découlent de cette problématique :

Le problème au Québec, c'est que des obstacles sérieux freinent la capacité des cégeps d'exercer, en formation continue, le rôle clé qu'on attend d'eux. Les règlements actuels entravent le développement de la formation à temps partiel et bloquent la participation à un cours crédité, à moins que l'adulte ne s'inscrive dans un programme d'attestation d'études collégiales (AEC) d'une durée moyenne de plus de 500 heures. Les règles budgétaires ont pour effet de privilégier la formation continue à temps complet pour des individus temporairement hors du marché du travail. Le réseau collégial connaît aussi une anomalie dans le mode de financement de sa formation créditée. Les cégeps, en effet, ne bénéficient pas d'une enveloppe budgétaire ouverte pour la formation à temps partiel et à temps plein, comme c'est le cas au niveau universitaire. Dans ce réseau, il est effectivement possible d'assurer un financement équivalent à un même enseignement, qu'il soit à temps complet ou à temps partiel. Les cégeps n'ont pas non plus les ressources suffisantes pour informer et rejoindre les publics en demande de perfectionnement. Résultat : le réseau collégial ne peut jouer le rôle clé qu'on reconnaît à ces institutions dans les autres pays¹¹.

Au chapitre de l'encadrement des étudiantes et des étudiants, il serait souhaitable que des services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement soient offerts dans les cégeps et dans les universités où ils sont à peu près inexistantes. Le développement d'un guichet unique en matière de reconnaissance des acquis et des compétences peut certainement être une piste à explorer.

Réussite à la formation continue

On le sait, la formation continue figure comme quantité négligeable au sein du système éducatif québécois. À bien des égards, les ressources pour assurer une pleine réussite des étudiantes et des étudiants ne sont pas au rendez-vous. Il existe des exemples inquiétants d'enseignantes et d'enseignants de la formation continue qui n'ont que rarement le soutien qu'ils souhaitent recevoir parce qu'ils enseignent plutôt le soir que le jour. Il ne fait aucun doute que le statut précaire du personnel de soutien, du personnel professionnel et du personnel enseignant au secteur de la formation continue explique en grande partie cette absence de services, qui touche également les étudiantes et les étudiants. De fait, les études démontrent, et ce, contrairement aux visées de la Fédération des cégeps, qu'une des conditions de la

¹¹ BÉLANGER, Paul (2008). « Le rôle des cégeps en formation continue : une nécessité, mais des obstacles à lever », *Le Devoir*, 4 janvier.

réussite à la formation continue réside dans la stabilité du personnel enseignant, professionnel et de soutien¹².

2.3 Une culture commune de la réussite

Les travaux de Jacques Roy¹³ ont aussi permis de mettre en relief le rôle essentiel qu'exerce le système de valeurs des étudiantes et des étudiants sur leur parcours scolaire. Ce système de valeurs est le produit d'influences multiples, dont le cégep qui est un milieu parmi d'autres où s'exercent ces circuits d'influence. Or, le développement d'une culture commune dans chacun des établissements d'enseignement supérieur constitue un facteur important de réussite éducative :

En corollaire à l'existence d'une culture commune, il nous faut également considérer le cégep comme milieu de vie pour l'étudiant. Un milieu de vie qui joue un rôle clé dans l'adaptation du cégépien au sein de l'institution, soit l'un des déterminants de la réussite. Or, une culture commune dans un environnement éducatif défavorable risquerait de tourner à vide. Voilà pourquoi des mesures variées concourant à faire du cégep un milieu stimulant et actif ainsi que des mesures facilitant l'adaptation des étudiants au cégep – surtout ceux de première session – constituent des compléments indispensables à l'implantation d'une culture commune¹⁴.

Réussite éducative et réussite scolaire

De plus, un sérieux débat reste à faire dans les milieux de l'éducation. En effet, il semble que trop souvent, les autorités gouvernementales de même que la population en général confondent réussite éducative et réussite scolaire. Entre autres, nous nous inquiétons également de l'utilisation de cotes par les universités. Outre le fait que ces cotes ne respectent pas les assises théoriques de l'approche par compétences, elles viennent fausser l'idée même de réussite éducative. L'existence de ces cotes doit impérativement être réévaluée, malgré les changements déjà envisagés à la cote R. Serait-il possible de ne pas tenir compte des résultats de la première session au collégial dans le calcul de la cote R, étant donné que cette session en est une d'adaptation entre le secondaire et le cégep ?

Comme le soulignait récemment le Conseil supérieur de l'éducation (CSE), une importante distinction mérite d'être faite entre la réussite scolaire et la réussite éducative. La première est mesurable, notamment par les résultats scolaires et l'obtention du diplôme. La deuxième prend son sens dans le discours des

¹² BÉLANGER, Paul, Pauline CARIGNAN-MARCOTTE et Magali ROBITAILLE (2008). *La formation continue dans les cégeps*, présentation faite au 7^e Congrès de la Fédération des cégeps.

¹³ ROY, Jacques (2006). *Les logiques sociales et la réussite des cégépiens*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, juin, 132 p.

¹⁴ GINGRAS, Michèle et Ronald TERRIL (2006). « Passages secondaire-collégial. Caractéristiques étudiantes et rendement scolaire », Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM), Montréal.

principaux intéressés, soit les jeunes eux-mêmes. La réussite s'exprime pour eux en termes de réalisation de soi et fait référence à la notion de projet, de développement personnel ou professionnel. Cette distinction mérite d'être expliquée et défendue. Elle nécessite une réflexion approfondie sur ce que doit être l'éducation et sur ce que la société québécoise attend des élèves et des étudiantes et étudiants.

Diversifier les stratégies de formation à l'université

Il est permis de croire que ces observations et ces indications sont aussi valables pour les universités et leurs étudiantes et étudiants. À cet ordre d'enseignement, nous croyons qu'une façon d'encourager les étudiants à persévérer est de leur donner des occasions de travailler dans leurs domaines d'études. Notamment, les formules de stages et les programmes coopératifs sont un bon moyen de favoriser l'insertion socioprofessionnelle.

Une autre façon d'encourager les étudiants à persévérer dans leurs études et même à poursuivre des études de deuxième et troisième cycle est de leur permettre de participer à des travaux de recherche dès leurs études de premier cycle. Selon nous, il s'agit d'un moyen formateur qui initie les étudiants à la recherche et qui peut être susceptible de leur donner le goût de poursuivre aux cycles supérieurs.

2.4 Promesses et défis de la formation à distance

La classe virtuelle se démarque comme une innovation permettant de répondre à des besoins bien réels sur l'ensemble du territoire québécois : former davantage de main-d'œuvre spécialisée, rejoindre des clientèles qui bénéficient d'une offre de formation réduite en raison de l'éloignement, maintenir les jeunes dans leur région d'origine et répondre aux attentes de la génération C au sujet des environnements d'apprentissage.

La mise en œuvre de la classe virtuelle revêt cependant des enjeux auxquels il faut porter attention. Certains pensent d'emblée aux sommes importantes à investir dans l'équipement technologique et dans l'ouverture du réseau de communication qui soutiendront la classe virtuelle, mais c'est davantage la transformation des pratiques pédagogiques (la planification des modalités de la classe virtuelle) en arrimage aux caractéristiques spécifiques du contexte dans lequel elle s'insère et le soutien technique et pédagogique qui seront essentielles.

Conclusion

Faisant suite au rapport Parent, le chantier de démocratisation de l'enseignement supérieur amorcé il y a une cinquantaine d'années a permis au Québec de faire des

pas de géant en la matière, notamment en comblant l'écart considérable qui nous sépare du reste du Canada. Le Québec fait bien, mais pourrait faire mieux.

Afin de parachever ce vaste projet, nous devrions avant tout miser sur les caractéristiques fondamentales de notre système d'éducation qui nous ont permis de réaliser ces avancées. Pour nous, ces caractéristiques se regroupent autour de trois lignes de force :

- L'importance d'agir tôt, dès la petite enfance et tout au long du parcours scolaire afin de permettre à toutes et tous de réaliser leur plein potentiel ;
- Un réseau d'établissements d'enseignement supérieur (cégeps et universités) ancré au sein de leurs communautés, et ce, dans toutes les régions du Québec ;
- La gratuité au collégial et le gel des droits de scolarité dans une perspective à moyen et long terme de gratuité à l'université.

Annexe

Dans le cadre de son Opération réseau collégial, la FEC-CSQ¹⁵ détermine les pistes de solutions suivantes :

- La gestion plus cohérente de l'offre et de la demande de formation, dont un mécanisme de centralisation des demandes d'admission pour mieux les répartir dans le réseau ;
- La valorisation de la formation technique ;
- La bonification du programme d'aide financière aux études ;
- L'accord d'une priorité aux programmes offerts en région au moment du recrutement d'étudiantes et d'étudiants étrangers ;
- L'optimisation des places dans les programmes à faible effectif avant d'accorder de nouvelles autorisations de ces mêmes programmes dans d'autres collèges ;
- Le financement de la formation continue par des enveloppes ouvertes ;
- L'implantation de programmes exclusifs permettant à chaque collège de recevoir une masse critique d'étudiantes et d'étudiants ;
- La gestion intégrée de la formation professionnelle et technique, et ce, dans le respect des différents ordres d'enseignement ;
- L'augmentation du budget d'Emploi-Québec à la formation de la main-d'œuvre ;
- La mise en place d'incitatifs financiers ou autres pour favoriser la mobilité des étudiantes et des étudiants ;
- La révision de certains éléments du mode de financement actuel du réseau collégial afin de tenir compte des réalités régionales.

¹⁵ On peut consulter les documents de la FEC-CSQ à l'adresse suivante : <http://fec.csq.qc.net/dossiers/reseau-collegial/index.html>.



Communications

D12398

Décembre 2012